



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
14 septembre 2023

OBJET

BUDGET CCAS : admission
en non-valeur

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 9
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date d'affichage : 22/09/2023

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 23.34

Séance du 21 septembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Étaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, Mme VUILLEMIN, M MANZONI, Mme POURET, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, M LAPOIRE
Étaient absents : M DUMONT, Mme GIRAUD, Mme BRECHEMIER, Mme LIME VIEILLE, Mme CHABRIER, M ARNAL

Secrétaire de séance : Mme LE HIR

Procurations de vote : M DUMONT / Mme GUILLEUX, Mme BRECHEMIER / Mme VUILLEMIN

Le Comptable du SGC a informé le CCAS que des créances sont irrécouvrables. Le redevable est décédé. Pour le Budget CCAS, il s'agit de recettes liées à la facturation des repas à la Résidence Autonomie.

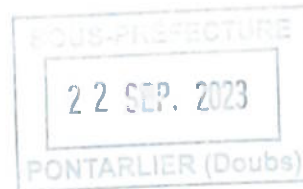
Cette somme concerne un titre de 2015 ref : R-408-10 dont le redevable est décédé sans successeur.

Le titre est au nom de M. Guy JEANNINGROS pour un montant de 120.90 €

Une somme de 1 500 € est inscrite au budget.

Un mandat sera émis à l'article 6541.

Le conseil d'administration admet en non-valeur la somme proposée.



Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR